

Présent(e)s : Robert Thiolliere, Rémy Tastevin, Marlène Hager, Michel Bernard, Pierrot Aymard, Alain Riffard.

Excusé : Patrice Duplan

Absent(e)(s) : Christel Berthod, Mathieu Sautel, Sébastien Pavé.

• *Démission de Laurence ROUX* : en raison de son départ de la commune, Laurence a décidé de démissionner du Conseil. Il n'y a plus que 10 conseiller(e)s, le quorum est donc à 5. Pour les autres conseiller(e)s qui ont quitté la commune, Mathieu Sautel et Sébastien Pavé ont indiqué téléphoniquement qu'ils acceptaient de démissionner, mais la mairie n'a pas reçu de courrier à ce jour. Christel Berthod a indiqué au secrétariat qu'elle ne souhaitait pas démissionner car il était possible qu'elle revienne sur Genestelle. Il faut 4 démissions pour que des élections partielles puissent avoir lieu, ce qui n'est donc pas possible pour l'instant.

• *Demande ajout de 4 points à l'ordre du jour* : acquisition parcelles pour place Bise, modification horaire ATSEM école St Joseph, participation de personnel communal à la classe de découverte en janvier 2018, création de postes pour avancement de grade personnel communal.

• *Approbation du Compte rendu du Conseil du 22 septembre 2017* : le CR est approuvé

• *Demande subvention au Conseil départemental pour l'étude Craux* :

Un malentendu a fait que la demande de subvention via les coups de pousse urbanisme du PNR pour l'étude de programmation Genestelle Bise n'a pas suivi son cours. Mais nous pouvons la reporter sur l'étude de programmation pour la restauration et la valorisation des bâtiments et des espaces du château de Craux. Accord pour demander au Conseil départemental une subvention de 4000 € sur un coût prévisionnel de l'étude de 7011,73€ TTC. Cette demande vient modifier la délibération du 27 juin 2017 relative au financement de cette étude.

• *Décision modificative sur le budget eau assainissement* :

Il s'agit d'une régularisation consistant à inscrire au budget de l'eau un amortissement pour un montant de 76,77€ en dépense à la section de fonctionnement et en recette à la section d'investissement. Accord du Conseil.

• *CCBA : Modification des Allocations de Compensation (AC) suite aux transferts de compétence de la CCBA Gemapi, zones d'activité économique, adhésion au SDEA* : (les AC attribuées par la CCBA à la commune ont été de l'ordre de 16400 € en 2017)

◦ *Gemapi (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)*:

La compétence GEMAPI sera exercée en 2018 par la CCBA pour l'ensemble des communes et déléguée à l'(EPTBA) Établissement Public Territorial de Bassin Ardèche nouvellement constitué et issu de la fusion des Syndicat Mixte Ardèche Claire (SMAC) et des syndicats de bassin Chassezac et Beaume Drobie.

La seule évaluation des charges des communes présentée à la CLECT (Commission Locale d'Évaluation de Charges Transférées) a été leur participation 2017 au Syndicat Mixte Ardèche Claire (SMAC) sachant que 13 communes sur 29 n'adhéraient pas à ce syndicat (c'est le cas de Genestelle). Cette participation va de 119312 € pour Aubenas à 1708€ pour Fons. Les charges des 13 communes non adhérentes n'ont pas été évaluées, mais la charge supplémentaire pour 2018 serait de 2590 € selon une estimation à la louche du SMAC.

Il a été proposé à la CLECT par les services et le bureau de la CCBA de calculer la diminution des AC des communes en fonction de la charge GEMAPI prévue en 2018 et selon le calcul de l'EPTBA soit 50% en fonction de la population DGF et 50% en fonction du potentiel financier. Selon ce calcul, les communes non adhérentes actuellement ne participeraient pas pour 2590 €, mais pour 35100 € (1902€ pour Genestelle), tandis que certaines communes verraient leur participation diminuer (par exemple celle d'Aubenas passant de 119312€ en 2017 à 101780€)

Il a été aussi proposé d'instaurer une taxe Gemapi qui serait collectée avec la taxe foncière et qui viendrait diminuer l'impact sur les AC. Dans ce cas la diminution des AC serait fortement réduite

(par exemple la participation de Genestelle passerait à 475€, celle d'Aubenas à 25445€) car ce serait les contribuables à la taxe foncière qui paieraient.

C'est la proposition qui a été retenue majoritairement par la CLECT. Le président propose que ce calcul des AC soit validé par la majorité qualifiée des communes, sans que le Conseil communautaire ait à se prononcer.

Décision proposée : La commune prend note du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) mais donne un avis défavorable. Elle considère que la procédure proposée de modification des AC (Allocations de Compensation) par validation à la majorité qualifiée des communes n'est pas acceptable. En effet, celle-ci n'est possible que s'il y a modification des AC en fonction de l'évaluation des charges correspondantes des communes constatées sur les précédents exercices. Si cela était le cas, la commune de Genestelle ne pourrait être imputée que de sa contribution au SAGE et quelques autres travaux sur les rivières qui n'ont pas été évalués. Le calcul des AC proposé entre dans le cadre d'une révision libre qui nécessite l'accord du Conseil communautaire et de chacune des communes concernées.

La création d'une taxe Gemapi est du ressort du Conseil Communautaire.

Le Conseil approuve cette décision par 5 pour et 1 abstention.

◦ *Adhésion au SDEA* : La CCBA souhaite poursuivre son adhésion au SDEA (Syndicat Départemental d'Équipement et d'Aménagement), mais désormais elle doit adhérer pour le compte de l'ensemble de ses communes. La cotisation 2017 était de 0,05 € par habitant pour les communes avec un minimum forfaitaire de 30 € (ce qui est le cas pour Genestelle) et de 0,05 € par habitant pour la CCBA. De la même façon que pour Gemapi, certaines communes étaient adhérentes en 2017 (20), d'autres non (9). La proposition des services et du bureau CCBA, validée par la CLECT est d'impacter les AC non pas sur la base des charges réelles des années précédentes mais sur des charges futures sur la base de 0,15€ par habitant.

Décision proposée : de la même façon que pour Gemapi, la commune prend note de la proposition de la CLECT, mais donne un avis défavorable, considérant que le calcul des AC proposé entre dans le cadre d'une révision libre qui nécessite l'accord du Conseil communautaire et de chacune des communes concernées. Le Conseil valide cette décision avec 6 voix pour.

◦ *Transfert zones économiques* : Les zones d'activité les Pradasses, Ponson Moulon, Ripotier haut et bas à Aubenas, Chastrenas à Lachapelle, les Persèdes à Lavilledieu et les Mazes à St Sernin sont transférées à la CCBA. C'est avec un bureau d'étude (Stratorial finances) que la définition du périmètre, des voies et équipements de ces zones ainsi que les charges d'entretien et de renouvellement ont été évaluées car il n'était pas possible de les distinguer sur les comptes des communes.

Les charges transférées seraient comme suit (annuelles nettes fctva/an) :

	Aubenas	Lachapelle	Lavilledieu	Saint Sernin
Entretien	22 011 €	601 €	1 094 €	1 624 €
Renouvellement (sur 30 ans)	113 363 €	4 674 €	4 285 €	17 167 €
Total	135 375 €	5 275 €	5 379 €	18 790 €

A l'exception de St Sernin pour l'avenue du Vinobre (1066€ entretien + 11 150€ renouvellement déduite des AC), les communes demandent à garder par convention (avec revoyure en 2020) la charge d'entretien et de renouvellement de ces zones, mais elles devront justifier sur factures la réalisation des dépenses de renouvellement. Leurs AC ne seraient donc pas impactées par ce transfert de compétence.

Décision proposée : Il est proposé de valider l'évaluation proposée par la CLECT, mais avec nécessité de l'accord du Conseil communautaire pour les conventions (celle avec Aubenas étant déjà approuvée). Le Conseil donne son accord avec 6 voix pour.

• *Subvention pour fournitures scolaires à l'IME Amitié Lalevade pour enfant de la commune* : proposition d'attribuer le montant attribué pour les élèves de l'école de Genestelle soit 90 € (52€ pour les fournitures scolaires et 38 € pour la coopérative scolaire). Accord du Conseil.

- *Convention de soutien financier au centre socio-culturel Le Palabre pour les accueils d'enfants en centre de loisirs* : proposition de conventionner avec le Palabre pour 2018 afin d'accorder une subvention de 8,50€ par jour et par enfant accueilli en centre de loisirs 3/14 ans les mercredis et vacances scolaires. Une réduction de 2€ par jour et par enfant serait accordée aux familles sur le prix de journée. Accord du Conseil.

- *Horaire ATSEM école de St Joseph des Bancs* : Pour répondre aux besoins suivants:

- limiter les heures complémentaires aux exceptions et déterminer un horaire de base,
- ne faire le suivi et communiquer au secrétariat de Genestelle que les heures en plus ou en moins par rapport à cet horaire,
- pouvoir si nécessaire inclure l'accompagnement bus du matin dans l'horaire ATSEM de St Jo et garder celui du soir dans l'horaire de l'aide scolaire de Genestelle. Si mis en place, cela économise 1/2h et autorise à l'avenir une diminution de l'horaire de l'aide scolaire de Genestelle en gardant un temps non haché. A voir avec Fanny Spilioti si on envisage une mise en place cette année scolaire ou si on garde cette possibilité pour l'année prochaine, nous nous sommes mis d'accord avec Virginie Baconnier et Marjolaine sur la base d'un horaire de 8h10 à 16h20. Afin d'arrondir à 26h hebdo annualisées (au lieu de 24h hebdo actuellement), il est proposé un horaire moyen de 8h10 à 16h18 et de compter en plus 23h de ménage annuelles (4 fois 2h pour les petites vacances et 2 fois 7h30 pour la rentrée et la fin d'année). Le Conseil valide ce ce nouveau temps de travail.

- *Acquisition des parcelles pour création de place Bise* :

Le géomètre a réalisé la division de parcelles, mais MM Mazoyer Gérard et Duplan André viennent d'échanger la totalité des parcelles B486 et B487. L'acquisition au prix de 2,5 € le m2 porte maintenant sur 228 m2 à M Mazoyer soit 570 € et 140 m2 à M Duplan soit 350 €. Accord du Conseil .

- *Création de postes pour avancement de grade personnel communal* :

La Commission Administrative Paritaire de catégorie C du 22/09/2017 du Centre de Gestion de la Fonction Publique de l'Ardèche a établi le tableau des agents promouvables. Il appartient au Conseil de décider si certains agents peuvent être promus et de définir les postes correspondants. Mme Isabelle David concernée par ce sujet s'est retirée. Le Conseil a décidé de valider la proposition d'avancement de Mme Isabelle David secrétaire de mairie au grade d'Adjoint administratif principal 2eme classe et de créer le poste correspondant.

- *Infos et questions diverses* :

- *Classe de découverte écoles de Genestelle et St Joseph en janvier 2018* :

La participation financière du département par enfant et par nuitée initialement prévue à 14€ serait ramenée à 7€ car la classe de découverte est hors département. Le budget présenté initialement n'était que pour la classe de Genestelle, alors que ce sont les deux classes qui participeraient. Par ailleurs, la subvention de 1092 € perçue par la commune au titre du RPI pour le précédent projet annulé serait reportée sur ce séjour. Ce dossier doit être remis à plat avec les institutrices afin que la commune délibère à nouveau.

- *Aménagement bourg Genestelle et réserve incendie* :

La commune a demandé au SDEA l'assistance à maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre pour ces travaux. Le dossier de permis de construire en cours de conception par le bureau Fabriques Architecture et Paysages devrait être déposé prochainement, ainsi qu'une nouvelle demande de subvention à l'État dans le cadre de la DETR (Nous n'avons pas eu de réponse à notre demande précédente. Par contre, une aide de la Région est inscrite pour ce projet).

- *Campagne stérilisation chats* :

la SPA propose avec le financement de « 30 millions d'amis » des campagnes de stérilisation de chats errants avec mise en place de pièges. Le commune a décidé d'y participer. Signalez les besoins à la mairie.

○ *Travaux en cours à Bise :*

Pour l'assainissement collectif, la station est en service et les réseaux seront bientôt terminés. Toutes les habitations non raccordées devront le faire puis les vidanges de fosses organisées de façon groupées.

Une réfection de la voirie sera réalisée fin novembre à l'exception du secteur au niveau de la future place et jusqu'aux calades, secteur qui sera refait à l'issue des travaux. Des dispositifs de signalisation seront mis en place afin de préfigurer le tracé de la voirie qui sera réduite en largeur par endroits afin de limiter la vitesse près des habitations.

Le mur de soutènement de la future place est en cours de construction. Lorsqu'il sera terminé, poteau et transfo moyenne tension pourront être mis en place. Après raccordement du nouveau transfo, les branchements des maisons pourront être basculés sur les nouvelles lignes enterrées puis les lignes aériennes et les poteaux déposés.

En même temps le nouvel éclairage public et les nouveaux raccordements téléphoniques seront aussi mis en place puis les lignes et poteaux enlevés.

Les calades devront aussi être refaites en débutant par un atelier « pierres sèches » sous la conduite de l'association « ELIPS » dans le cadre d'opérations initiés par le PNR des Monts d'Ardèche.

○ *Schéma directeur eau potable Genestelle :*

Ce travail confié à Naldéo est terminé. Il est concrétisé par un rapport général et par un plan des installations appliqué sur un plan cadastral avec coordonnées GPS et caractéristiques des éléments (vannes, ventouses, réducteurs), type de canalisations, et autres informations qui seront consultables sur ordinateur et sur une tablette à disposition du personnel technique. Il y a eu aussi pose de compteurs et vannes de sectorisation permettant de vérifier l'absence de fuites, et une prospective sur les travaux à réaliser et les possibilités d'extension du réseau.

○ *Assainissement non collectif :*

Nous avons eu l'information du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) de la CCBA qu'il n'y a plus d'aide de l'Agence de l'eau à compter du 1 novembre 2017. Les aides accordées avant cette date sont garanties.

○ *Étude Craux :*

Une première réunion a eu lieu avec les associations concernées le 2 octobre. Prochaine réunion le 18 novembre uniquement comité de pilotage (Fabriques, maire, adjoints, PNR).

○ *Faites, fête de la soupe :* samedi 9 décembre à Bise organisé par Artichouette

○ *Repas des anciens :* le dimanche 17 décembre salle de Bise organisé par le CCAS

○ *Batucada :* Un groupe de batucada (percussions brésiliennes) s'est constitué et recherche une salle pour pratiquer cette activité. La salle de Bise a été mise à disposition pour cette activité hebdomadaire en soirée dans la mesure où elle est organisée par une association (Artichouette en l'occurrence) et ouverte aux habitants.

La séance est ensuite levée.